



Assemblée générale

Soixante et onzième session

46^e séance plénière

Mercredi 16 novembre 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

En l'absence du Président, M. Zamora Rivas (El Salvador), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 10.

Points 13, 117, 123 et 124 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Rapports du Secrétaire général (A/71/345 et A/71/534)

Notes du Secrétaire général (A/71/177 et A/71/363)

Projet de résolution (A/71/L.10)

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapports du Secrétaire général (A/71/345 et A/71/534)

Renforcement du système des Nations Unies

- a) **Renforcement du système des Nations Unies**
- b) **Rôle central du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale**

Rapport du Secrétaire général (A/71/378)

Réforme de l'Organisation des Nations Unies : mesures et propositions

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : En ce qui concerne les points 13 et 117 de l'ordre du jour, les membres se rappelleront que l'Assemblée a tenu une réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants de sa 3^e à sa 7^e séances plénières, et adopté la résolution 71/1, intitulée « Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants », à sa 3^e séance plénière, le 19 septembre 2016.

Au titre du point 13 de l'ordre du jour, l'Assemblée est saisie d'une note du Secrétaire général, intitulée « L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action et l'enseignement de la démocratie », qui a été publiée sous la cote A/71/177, ainsi que d'une note du Secrétaire général, intitulée « Banque de technologies pour les pays les moins avancés », qui a été publiée sous la cote A/71/363.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Mongolie qui va présenter le projet de résolution A/71/L.10.

M. Sukhee (Mongolie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le projet de résolution A/71/L.10, intitulé « Enseignement de la démocratie », au nom de ses auteurs, qui sont issus de différentes régions, et de mon propre pays, la Mongolie.

Le texte, qui a été pleinement agréé par toutes les délégations qui ont participé aux négociations, aborde

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

16-38785(F)



Document adapté

Merci de recycler



les progrès concrets intervenus dans les efforts pour promouvoir l'enseignement de la démocratie. Selon le rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur l'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action (A/71/177), le lien entre les droits de l'homme, la démocratie et le développement est largement reconnu et est encore plus explicite dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le projet de résolution rappelle que les objectifs et cibles de développement durable forment un ensemble cohérent, sont indissociables et concilient les trois dimensions du développement, et reconnaît qu'il importe de prendre des mesures pour garantir une éducation équitable, inclusive et de qualité et favoriser des possibilités d'apprentissage pour tous tout au long de la vie.

Nous y prenons acte du fait que l'éducation, qui constitue l'un des principaux facteurs de développement, est essentielle à la paix, à la tolérance, à l'épanouissement de chacun et au développement durable et représente un facteur clef pour parvenir au plein emploi et éliminer la pauvreté. Le projet de résolution met en exergue les importants forums et initiatives qui sont absolument déterminants pour promouvoir l'enseignement de la démocratie et des connaissances et compétences qui y sont liées. Le texte prend notamment note, premièrement, de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout, lancée par le Secrétaire général en 2012; deuxièmement, de la Déclaration d'Incheon : Éducation 2030 : Vers une éducation inclusive et équitable de qualité et un apprentissage tout au long de la vie pour tous, adoptée à l'issue du Forum mondial sur l'éducation 2015; et troisièmement, du rapport *Global Education Monitoring 2016*, qui rend compte de ce qui est fait pour atteindre les cibles du Programme de développement durable relatives à l'éducation. En outre, le projet de résolution reconnaît que la société civile, les milieux universitaires, le secteur privé et d'autres acteurs, parmi lesquels les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, contribuent grandement à la démocratie et à l'enseignement de la démocratie.

Dans ce projet de résolution, l'Assemblée générale engage vivement les États Membres et les autorités scolaires locales, régionales et nationales, selon le cas, à inscrire l'enseignement de la démocratie, tout comme l'éducation civique, l'éducation en matière de droits de l'homme et l'éducation au service du développement durable, dans les normes d'éducation et à élaborer des programmes ainsi que des activités pédagogiques

scolaires et extrascolaires, ou à les étoffer selon qu'il convient, l'objet étant de promouvoir et consolider les valeurs et la gouvernance démocratiques ainsi que les droits de l'homme. Je saisis cette occasion pour remercier toutes les délégations qui ont activement participé aux consultations sur le projet de texte, ainsi que tous les coauteurs de leur soutien.

Pour conclure, au nom de tous les coauteurs, je forme l'espoir sincère que le projet de résolution recevra l'appui unanime de tous les États Membres.

M. Fachir (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord commencer par remercier le Secrétaire général pour les trois rapports présentés dans le cadre des points de l'ordre du jour que nous examinons aujourd'hui (A/71/345, A/71/534 et A/71/378).

En 2015, trois documents historiques ont été adoptés : le Programme d'action d'Addis-Abeba, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Chaque jour qui passe doit être consacré à la mise en œuvre de ces trois accords dans l'intérêt des peuples, de la planète, de la prospérité, des partenariats et de la paix. Je voudrais saisir cette occasion pour formuler quelques observations complémentaires sur la question du rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale.

Les trois accords offrent de grandes possibilités aux peuples et aux pays. Toutefois, la lenteur et la faiblesse de la croissance économique mondiale posent problème. Le monde contemporain demeure imprévisible aussi bien sur le plan politique que dans le domaine économique. De nouveaux défis, comme les cybermenaces et l'afflux massif de migrants, sont en train de devenir des problèmes transfrontières de plus en plus importants. Ils exigent une collaboration plus étroite et beaucoup d'innovation dans notre travail, à la fois à l'intérieur des pays et entre eux. Face à ce contexte, il existe des mesures que l'ONU peut prendre à l'appui des objectifs des trois accords.

Premièrement, l'ONU devrait appuyer les efforts nationaux de développement en favorisant un environnement international propice, et en consolidant et accélérant le développement économique. Le commerce mondial, la technologie numérique et les systèmes monétaires et financiers doivent être cohérents et se renforcer les uns les autres, et la gouvernance économique mondiale doit être améliorée et rendue

plus forte, tout en respectant la marge de manœuvre de chaque pays.

Deuxièmement, l'ONU doit renforcer les partenariats, y compris dans le cadre régional, afin d'épauler divers forums multipartites et d'aider ainsi à atteindre nos objectifs.

Troisièmement, des réformes doivent être mises en œuvre sans délai et de façon cohérente, et il faut renforcer la coopération internationale en matière de régulation. Dans le domaine de la gouvernance économique, il faut aussi donner la priorité à la mise en œuvre de la réforme des quotes-parts et de la gouvernance du Fonds monétaire international, convenue en 2010.

Quatrièmement, les éléments du système multilatéral, y compris les fonds et programmes du système des Nations Unies, doit veiller à ce que toutes ses entités se coordonnent étroitement entre elles, en mettant l'accent sur leurs mandats spécifiques et leurs avantages comparatifs, tout en évitant les chevauchements dans leurs activités pour aider les pays à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'Indonésie se félicite par ailleurs de la revitalisation de l'Assemblée générale et de la résolution 70/305, qui fait fond sur la résolution 69/321, ainsi que d'autres processus de restructuration aux Nations Unies, ce qui va faciliter les efforts pour mettre effectivement en œuvre les objectifs de développement durable et d'autres accords convenus par la communauté internationale.

De fait, la mise en œuvre du nouveau programme de développement pour l'après-2015 nécessitera des ressources extrêmement importantes, lesquelles supposent, à leur tour, des partenariats plus larges et des sources novatrices de financement, dans lesquels le secteur privé et la société civile joueront un rôle complémentaire capital en termes de création d'emplois et d'autonomisation des communautés.

Nous pensons néanmoins que le dispositif de financement doit s'accompagner d'un partage des meilleures pratiques et des connaissances, du transfert des technologies et d'un plus grand accès aux marchés pour les pays qui en ont besoin. Nous devons aussi nous employer à disposer de données de meilleures qualités afin d'élaborer les politiques et stratégies appropriées, à même d'intégrer les trois piliers du développement durable.

Par ailleurs, nous estimons que le renforcement de la coopération avec les organisations régionales et les efforts pour faire en sorte que les autorités locales s'approprient les objectifs de développement durable seront des éléments extrêmement pertinents pour atteindre les cibles et objectifs. L'Association des nations d'Asie du Sud-Est a déjà fait de la connectivité une de ses priorités afin de favoriser la croissance économique et la prospérité.

L'Indonésie, qui est le plus grand archipel du monde et le quatrième pays le plus peuplé au monde, avec une très grande diversité culturelle et géographique, avait atteint 48 des 67 cibles fixées dans les objectifs du Millénaire pour le développement à la fin de l'année 2015, y compris celui de réduire de moitié l'extrême pauvreté. À l'heure actuelle, l'Indonésie est en mesure d'atteindre près d'une centaine des 169 cibles mondiales contenues dans les 17 objectifs de développement durable.

Les programmes gouvernementaux tels que ceux en faveur du développement des îles éloignées et de la création d'infrastructures portuaires vont contribuer aux efforts pour éliminer la pauvreté, comme le prévoient les objectifs de développement durable. Notre programme pour le développement d'une pêche durable, que nous mettons en œuvre avec les communautés locales, a clairement amélioré les moyens de subsistance des familles du secteur de la pêche et va concourir à la réalisation de l'objectif 14 des objectifs de développement durable. De nouvelles réglementations concernant la mise en œuvre des objectifs de développement durable vont être publiées cette année afin de renforcer les capacités institutionnelles et la coordination entre les différents acteurs.

Bref, nous pensons qu'en agissant ensemble nous pouvons faire plus pour faire en sorte de ne laisser personne de côté.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : L'Afrique du Sud appuie la mise en œuvre de la résolution 67/289, intitulée « Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale », adoptée le 9 juillet 2013, et nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/71/378) sur cette importante question.

De nombreux pays, en particulier des pays en développement, continuent d'accuser du retard en termes de développement en raison notamment du système de gouvernance économique et commerciale mondial actuel, qui continue de ne pas répondre suffisamment aux besoins des pays en développement.

Il est donc urgent de réformer le système de gouvernance économique et commerciale mondial.

Nous considérons que la disponibilité de financements suffisants est la clef du développement des pays. Or les fragilités et déséquilibres systémiques du système financier international ont eu un effet négatif sur les flux de financement destinés aux pays en développement. L'insuffisance des arrangements institutionnels en matière de gouvernance économique mondiale souligne la nécessité de remédier au caractère inadapté des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux.

Il est absolument fondamental de régler les problèmes systémiques de sorte que les États Membres puissent plus facilement atteindre leurs objectifs de développement, y compris les objectifs de développement durable. Les crises financière et économique mondiales de 2008 et 2009 ont eu des répercussions négatives sur le fonctionnement du système financier international. Les effets adverses des crises financière et économique mondiales, y compris sur le développement, et la reprise lente, inégale et fragile de l'économie mondiale qui a suivi, continuent de se faire sentir, les pays en développement étant les plus touchés.

En outre, les crises financière et économique mondiales ont posé la question tout à fait pertinente de savoir si le système financier international était bien adapté à la politique économique internationale contemporaine, à commencer par les structures de gouvernance des institutions financières internationales elles-mêmes. La situation appelle une réforme des institutions de Bretton Woods en ce qui concerne notamment la représentation et la participation des pays en développement dans les processus de prise de décisions. L'Afrique du Sud estime que la communauté internationale devrait s'engager davantage à aider tous les pays à réaliser le développement durable dans ses trois dimensions, de manière intégrée et équilibrée. L'Afrique du Sud a toujours plaidé en faveur d'une refonte totale des institutions financières internationales, qu'il s'agisse de leurs mandats, de la représentation, de leur champ d'action, de la gouvernance, de la responsabilité, de la capacité d'adaptation ou des orientations en matière de développement, afin de faire en sorte qu'elles soient démocratiques, responsables et à même de s'adapter aux réalités du XXI^e siècle.

Nous accueillons avec satisfaction la réforme des quotes-parts du Fonds monétaire international (FMI) de 2010, et notamment le fait que la monnaie chinoise

fasse désormais partie du panier de devises déterminant la valeur du droit de tirage spécial. Toutefois l'Afrique du Sud continue de demander que l'Afrique soit mieux représentée au Conseil des gouverneurs du FMI et que des mesures supplémentaires indispensables soient prises en dehors des discussions sur les quotes-parts.

Par ailleurs, l'Afrique du Sud considère que la nomination des chefs du FMI et de la Banque mondiale devrait se faire sur la base du mérite, sans considération pour la nationalité. En outre, les institutions de Bretton Woods devraient accroître la diversité de leur personnel à tous les niveaux, qu'il s'agisse aussi bien de la nationalité, du sexe que de l'expérience dans les pays en développement.

Nous réaffirmons que le commerce international est un moteur important pour une croissance inclusive et l'élimination de la pauvreté. La communauté internationale doit renouveler son engagement à lutter contre le protectionnisme sous toutes ses formes.

Nous sommes résolument convaincus que les membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) doivent redoubler d'efforts pour mener rapidement à bien le Cycle de négociations de Doha pour le développement. Les préoccupations en matière de développement font partie intégrante du Programme de Doha pour le développement, qui place les besoins et les intérêts des pays en développement au centre du Programme de travail de Doha. En outre, nous prions instamment les membres de l'OMC d'accélérer l'adhésion de tous les pays en développement actuellement engagés dans des négociations pour devenir membre de l'OMC.

L'Afrique du Sud est consciente de l'important potentiel de l'intégration économique régionale pour promouvoir un développement durable et inclusif. Pour ce qui est de l'Afrique, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 renforce la feuille de route pour le développement dont le continent s'est doté sous la forme de l'Agenda 2063 et de son premier plan décennal de mise en œuvre (2014-2023).

On ne peut pas continuer à retarder la mise en place d'une structure de gouvernance économique mondiale équitable et démocratique. Par conséquent, l'Afrique du Sud exhorte la communauté internationale à examiner les questions relatives à la gouvernance économique mondiale dans un esprit inclusif et en s'engageant à faire avancer cette priorité avec force et détermination.

M. Sandoval Mendiola (Mexique) (*parle en espagnol*) : Ma délégation remercie le Secrétaire général de ses rapports intitulés « Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement » (A/71/534) et « Les Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale » (A/71/378). Il aurait été souhaitable d'avoir eu la convocation de ce débat important un peu plus tôt afin que davantage de délégations puissent contribuer à cette grande question.

Nous sommes d'accord avec le rapport intitulé « Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement », qui indique, à juste titre, qu'il faut promouvoir les synergies au sein de l'Organisation et favoriser l'interdépendance entre les trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies : le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme.

Le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a été accompagné d'un changement de paradigme. L'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 a placé le développement au centre de l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies, mais aussi de ses piliers. En outre, l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris sur les changements climatiques sont devenus des jalons qui nous obligent à réformer et à restructurer. Nous devons donc agir d'une manière plus cohérente, efficiente et efficace. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin que les organes et organismes de développement des Nations Unies s'adaptent au Programme 2030 et non pas que ce programme se conforme aux structures bureaucratiques existantes et à l'inertie de l'Organisation.

Nous avons besoin d'un changement et d'une restructuration en profondeur, et l'arrivée du nouveau Secrétaire général doit être le moment de le faire. Aujourd'hui, nous avons la nécessité urgente et la responsabilité de promouvoir un changement structurel de l'Organisation et de son Secrétariat afin d'élargir la vision du développement à une vision durable et de garder ainsi à l'esprit la vision d'une paix durable, un autre changement de paradigme, afin de promouvoir le bien-être et d'assurer le respect des droits de l'homme.

Tout cela doit se faire d'une manière intégrée au travers d'une approche horizontale en vue d'assurer la confluence des efforts de tous les acteurs aux niveaux mondial, régional et national. La nature intégrée et indivisible du Programme 2030 nous oblige à agir différemment, et l'un des instruments qui seront les moteurs de ces changements est l'examen quadriennal complet que nous avons commencé il y a quelques jours. Cet examen doit chercher à mettre fin aux doubles emplois inutiles, en finir avec le cloisonnement des diverses entités et éliminer les mandats obsolètes qui caractérisent malheureusement l'Organisation, en plus de renforcer les partenariats avec les commissions régionales et les autres mécanismes en vue d'établir une coopération efficace qui complète le travail des Nations Unies. Le Secrétaire général désigné, M. Guterres, connaît bien l'Organisation et il devrait être en mesure de restructurer l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. La révision de la politique quadriennale en cours de négociation doit laisser au Secrétaire général la marge requise à cette fin.

Sur la base de ces principes, ma délégation participera de manière constructive à l'examen des demandes de ressources pour la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale dans les prochaines semaines.

M. Castañeda Solares (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Le Guatemala reconnaît que l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 représente une nouvelle vision universelle et transformatrice du développement durable centré sur les personnes, la planète, la prospérité, la paix et les alliances. Cependant, il y a encore beaucoup de questions sur les moyens de sa mise en œuvre, l'attention à accorder aux pays en situation particulière et la restructuration du système de développement des Nations Unies.

Aujourd'hui, plus que jamais, il existe une prise de conscience collective de l'interdépendance entre les trois piliers de l'Organisation : la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. C'est pourquoi nous insistons sur le fait que ces trois piliers et les synergies constatées entre le Programme 2030 et l'ordre du jour sur la « paix durable » proposé dans le rapport du Groupe consultatif d'experts sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (voir A/69/968) et la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité, et le lien entre les activités humanitaires, le développement

et la paix, constituent une base solide propice à un travail intégré.

Le Guatemala se félicite des rapports du Secrétaire général présentés aujourd'hui (A/71/345, A/71/534 et A/71/378)) et partage l'idée que, pour atteindre les objectifs de développement durable, il est essentiel que le Programme d'action d'Addis-Abeba soit intégralement mis en œuvre, car ces deux programmes sont à la base des mesures à prendre de concert avec un large éventail de parties prenantes et sous la direction des gouvernements nationaux. Cela nous amène à croire que l'Organisation est, en substance, un fournisseur de services, que ce soient des services d'appui à nos forums ou de coopération pour le développement ou d'assistance humanitaire ou d'opérations de maintien de la paix et de missions politiques spéciales.

Le Guatemala accueille également avec satisfaction le rapport de la Directrice générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur l'alphabétisation (voir A/71/177), qui reflète les progrès accomplis dans ce domaine et dans le processus éducatif. Assurer une meilleure éducation à un plus grand nombre est non seulement une fin en soi en tant que droit universel, mais en même temps, c'est un moyen essentiel pour réaliser l'inclusion sur le plan social et économique. En tant que pays d'Amérique latine, nous sommes conscients de la nécessité d'améliorer la qualité de l'éducation, étant donné que c'est le seul moyen de briser la barrière de la pauvreté, de garantir une meilleure insertion dans le marché du travail et par conséquent de stimuler notre économie. C'est pourquoi nous nous félicitons de l'initiative du Président de l'Assemblée générale à sa soixante et onzième session, l'Ambassadeur Peter Thomson, d'inciter les chefs d'État et de gouvernement à incorporer les 17 objectifs de développement durable dans les programmes d'études des écoles, des instituts et des lycées, ce qui permettra aux enfants et aux jeunes de s'approprier ce nouveau Programme 2030 et de contribuer à la réalisation de la durabilité, étant donné qu'ils sont le moteur et l'avenir de nos sociétés.

Investir dans nos enfants et dans notre jeunesse, c'est investir dans l'avenir de nos peuples et de leur viabilité. Il est donc impératif de travailler ensemble pour assurer la participation des jeunes dans tous les secteurs et leur offrir toutes les opportunités possibles, en commençant par leur éducation.

Le succès des activités de l'Organisation dépend essentiellement de nos décisions qui, sur la base d'une

approche cohérente, peuvent stimuler un changement adapté aux défis actuels. Une mise en œuvre efficace et efficiente des mandats à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba est nécessaire au renforcement de la cohérence de nos décisions. C'est précisément dans ce domaine que nous reconnaissons l'importance des commissions économiques régionales pour fournir un soutien cohérent et intégré à la mise en œuvre des nouveaux programmes, d'une perspective régionale à un cadre universel.

Il faut, pour améliorer la coordination, conclure des accords et des arrangements entre nous, les États Membres, en vue d'atténuer les écarts et de réduire ainsi la fragmentation et les doubles emplois au sein du système. Nous sommes convaincus que, durant l'examen quadriennal complet de la politique relative aux activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement, nous pourrions imprimer une meilleure orientation au système et donner une nouvelle impulsion à la mise en œuvre des deux programmes et engagements souscrits.

Je conclus en disant que cette session nous donne l'occasion de faire une pause et de réfléchir pour savoir si nous réalisons les objectifs universels de l'Organisation, à savoir préserver les générations futures du fléau de la guerre et promouvoir le progrès social, ainsi qu'une coexistence de bon voisinage. Il faut unir nos forces à l'échelle mondiale en vue de transformer notre monde et de parvenir à ne laisser personne de côté.

M. Olguin Cigarroa (Chili) (*parle en espagnol*) :
Le Chili se félicite de la présentation des rapports du Secrétaire général sur des questions étroitement interdépendantes dont nous sommes saisis aujourd'hui (A/71/345, A/71/534 et A/71/378). Nous apprécions le fait que le rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale est perçu sous l'angle de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement. Les propositions formulées par le Secrétaire général dans ces rapports, en particulier celles qui sont relatives aux Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale (A/71/378), constitueront un apport important aux discussions que nous aurons l'année prochaine en vue de l'adoption au cours de la présente session de l'Assemblée générale d'une résolution sur cette question.

Comme en 2013, le Chili présentera au titre du point 123 b) de l'ordre du jour intitulé « Rôle central

du système des Nations Unies dans la gouvernance mondiale », un projet de résolution sur l'Organisation des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale. Notre intention est de commencer ce processus au cours du deuxième trimestre de l'année prochaine, en vue de l'adoption d'une résolution avant l'été prochain.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur ces questions. Nous passons maintenant au projet de résolution A/71/L.10.

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : Je voudrais indiquer que, depuis la présentation du projet de résolution A/71/L.10, outre ceux énumérés dans ce document, les pays suivants s'en sont portés coauteurs : Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Costa Rica, Croatie, Finlande, Grèce, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Luxembourg, Mali, Mexique, Monaco, Monténégro, Maroc, Paraguay, Philippines, République de Corée, République tchèque, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède et Turquie.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet

de résolution A/71/L.10, intitulé « Enseignement de la démocratie ».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.10?

Il en est ainsi décidé.

Le projet de résolution A/71/L.10 est adopté (résolution 71/8).

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 13, 117, 123 et 123 a) et b) et 124 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : Je voudrais faire l'annonce suivante concernant le travail de la plénière. L'examen du point 130 de l'ordre du jour, intitulé « Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient », initialement prévu pour le mercredi 23 novembre, a été reporté au mardi 6 décembre, en tant que deuxième question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 45.